

COVID-19

« Qu'est-ce qu'une enquête épidémiologique? »

Dès la réception d'un résultat positif à la COVID-19, une enquête épidémiologique est déclenchée.

➤ Qu'est-ce qu'une **enquête épidémiologique**?

Investigation dont la démarche vise à cibler une période de contagiosité liée à un **cas confirmé**, ses liens avec d'autres individus durant cette période ainsi que l'évaluation du **risque d'exposition** avec chacun de ces individus.

➤ Qu'est-ce qu'un **cas confirmé**?

Personne testée positive à un dépistage à la COVID-19.

➤ Qu'est-ce que la **période de contagiosité**?

Intervalle de temps calculé à partir de 72 heures précédant le début des symptômes de la personne testée positive et qui se termine à la fin de la **période d'isolement**. En l'absence de symptôme, le point de repère est de 72 heures précédant le moment de la réalisation du test de dépistage.

Cette période a été déterminée par les microbiologistes-infectiologues en collaboration avec l'équipe de la prévention et du contrôle des infections (PCI) de l'Institut.

➤ Qu'est-ce que la **période d'isolement**? (aussi appelée quarantaine)

Intervalle de temps où la personne se met à l'écart dans un environnement restreint (par exemple à la maison) afin de cesser temporairement les contacts physiques avec d'autres personnes pour contrôler toute contamination potentielle avec l'entourage (réseau personnel, professionnel et communautaire). La période d'isolement peut être ajustée si la personne développe des symptômes et obtient un résultat positif à la COVID-19. Selon l'évaluation de l'infirmière, les journées d'isolement seront revues.

➤ Qu'est-ce qu'un **risque d'exposition**?

L'évaluation du risque dépend notamment de la présence d'un **contact étroit** (moins de deux mètres entre les personnes), de la **durée de l'exposition** (plus de dix minutes cumulées) et s'il y a eu **port du masque**/autres EPI par les deux personnes concernées.

Les risques sont jugés selon les niveaux d'exposition à un cas, soit élevé, modéré et faible.

➤ Qu'est-ce qu'un **isolement préventif**?

Lorsque le niveau de risque d'exposition en lien avec un cas confirmé est jugé comme étant élevé, la personne doit suivre les règles émises par la DRHC (8009).

➤ Qu'est-ce qu'une **éclosion** et un **dépistage massif**?

Lorsque l'enquête épidémiologique permet de **faire le lien entre deux cas confirmés** à la COVID-19, une **éclosion** est d'abord annoncée.

Le dépistage massif survient lorsque le risque de contamination anticipé entre plusieurs individus est plus grand que les liens établis en cours d'enquête épidémiologique.

Il est primordial de retenir que chaque employé doit procéder à l'autosurveillance quotidienne des symptômes reliés à la COVID-19



COVID-19

« Est-ce que je serai payé si... »



➤ Situation #1

... je suis retiré du travail suite à une décision de l'employeur, et que je dois attendre à la maison le résultat de mon test de dépistage réalisé :

- dans le cadre d'une enquête épidémiologique à l'interne (avec ou sans symptômes)
- dans le cadre d'une enquête épidémiologique externe à l'organisation par la santé publique (communautaire/à mon deuxième lieu de travail si j'ai deux emplois, etc.) (avec ou sans symptômes)
- suite à un appel de l'employé au 8009 en raison de la présence de symptômes, d'une situation familiale, d'un contact, etc.

*Dans tous les cas, **si l'employé était prévu à l'horaire**,
il sera payé par l'employeur comme s'il était présent au travail*

➤ Situation #2

... je suis retiré du travail suite à une décision de l'employeur parce qu'un membre de la maisonnée est testé positif et que je suis en contact avec lui?

***Si l'employé était prévu à l'horaire**, il sera payé par l'employeur
comme s'il était présent au travail pour la durée de l'isolement du membre de la maisonnée
et pour la durée de son propre isolement en vertu des normes de l'INSPQ,
et s'il lui est impossible de faire du télétravail*

➤ Situation #3

... je suis rappelé par l'employeur pour un dépistage alors que je ne suis pas prévu à l'horaire?

*Dans la mesure du possible, le dépistage se fait pendant le quart de travail.
Si ce n'est pas le cas, le traitement de la situation particulière
sera réalisé par le gestionnaire*

➤ Situation #4

... je suis testé positif à la COVID-19 et que je dois être en quarantaine à la maison?

Cela dépend de l'enquête épidémiologique :

Source de contamination déterminée	Rémunération versée par
Milieu de travail	Régime de la CNESST
Communautaire (incluant un membre du domicile)	Assurance salaire, avec le délai de carence selon la convention collective (au moment où le résultat positif est reçu)

➤ Situation #5

... je dois demeurer à la maison pour responsabilité familiale (l'école ou la garderie demande le retrait de mon enfant pour une période, etc.)?

*Si le télétravail est impossible, vous pouvez utiliser vos banques (maladie, temps cumulé, fériés, vacances ou vacances anticipées).
Pour la demande d'un congé sans solde, la demande doit être évaluée par la DRHC*

Il est primordial de retenir que chaque employé doit procéder à l'autosurveillance quotidienne des symptômes reliés à la COVID-19